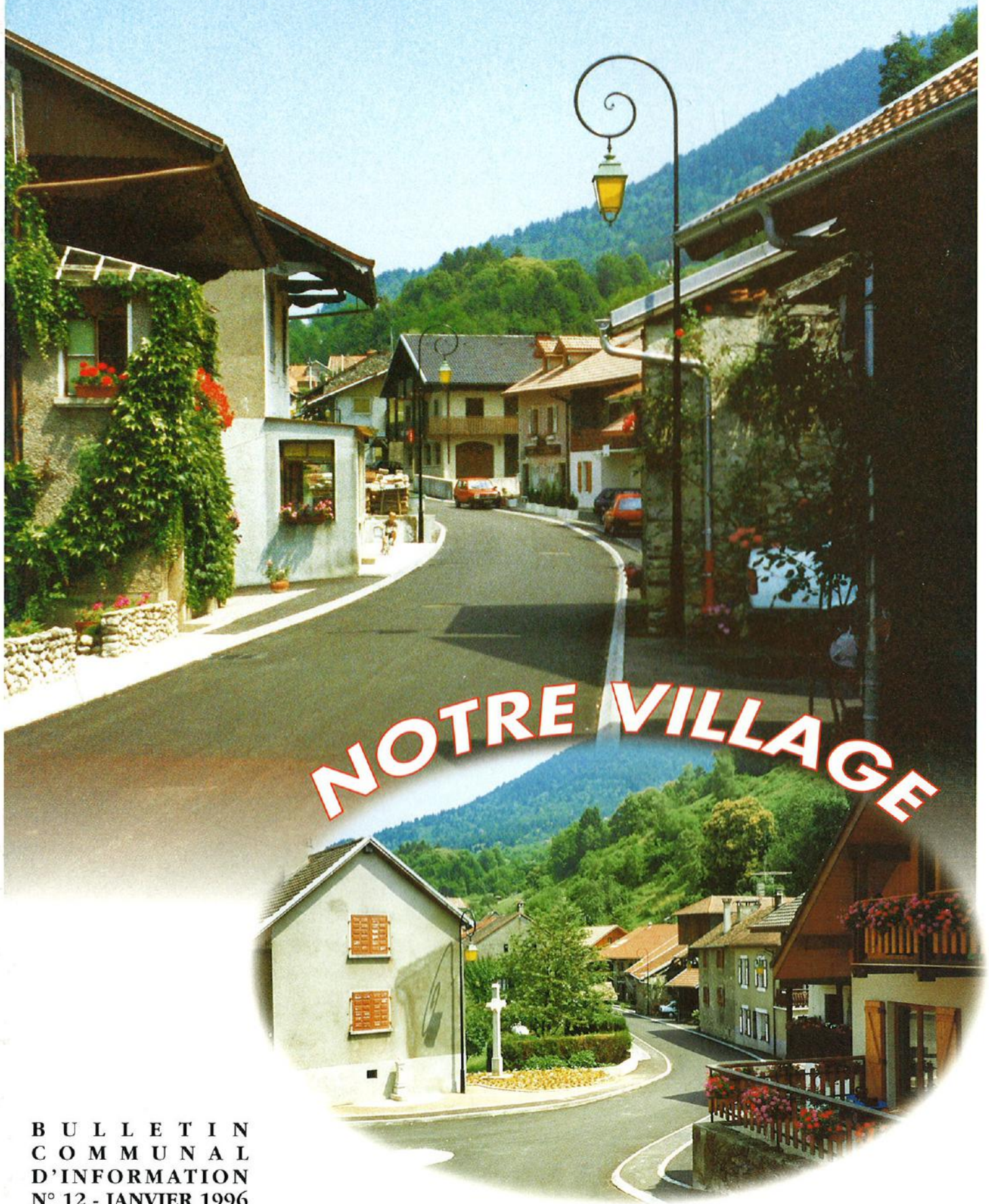


LE LYAUD



NOTRE VILLAGE

BULLETIN
COMMUNAL
D'INFORMATION
N° 12 - JANVIER 1996



Le mot du mairie

C'est avec une couverture en couleur que vous découvrez aujourd'hui notre bulletin communal d'information ; couleurs qui se veulent pleines de vie et d'espérance, comme les vœux que je formule à tous en ce début d'année.

Je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé, de paix et de prospérité, mais aussi de travail pour tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi, et plus particulièrement pour les jeunes qui arrivent sur le marché en ces périodes difficiles.

C'est également l'occasion pour moi de faire le point sur les travaux ou projets en cours, quelques mois après la mise en place de la nouvelle équipe municipale.

En premier lieu, cette nouvelle année sera très importante sur le plan de l'organisation scolaire, puisqu'une quatrième classe primaire devrait s'ouvrir dès septembre. Mais surtout, 1996 verra se concrétiser le projet tant attendu de création d'un groupe scolaire, en intercommunalité avec Armoy. A ce jour, un avis d'appel public à la concurrence a été publié, sur le plan européen. Selon notre planning, l'architecte sera retenu début avril. C'est un projet nécessaire pour nos enfants, qui nous tient à cœur, mais qui demandera quelques sacrifices.

La reprise de la procédure du Plan d'Occupation des Sols sera également une préoccupation importante pour la municipalité ; ce travail, nécessaire pour une gestion plus cohérente et harmonieuse de notre village, demandera beaucoup de compréhension et de communication.

La fin des travaux de rénovation du captage des Chambrettes qui est une réussite puisque, actuellement, il produit 6 litres/seconde.

Après la dénomination des rues, la mise en place de la numérotation.

Voilà un programme bien chargé pour cette année ; la municipalité s'active pour la jeunesse et l'avenir de notre village.

Je voudrais terminer en réitérant tous mes vœux aux associations et aux commissions locales indispensables à l'équilibre de notre société ; elles sont le centre de vie et de rencontre, un lieu d'échanges et de créativité. Merci à tous pour votre dévouement et votre disponibilité ; vous entretenez l'âme de notre village que nous devons à tout prix préserver et transmettre à nos enfants.

A TOUS, BONNE ANNÉE !...

Marie-Paule ROGUIER

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire est président de droit de chacune des commissions.

Chaque commission désigne un vice-président qui peut la convoquer et la présider si le maire est absent ou empêché.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

ROQUIER Marie-Paule, FILLON Nadine, DUBOULOZ Hubert, FAVRE-VICTOIRE Odile.
(Membres hors Conseil : COTE Bernadette, JORDAN Bernadette, JOLY Georges).

"Les Aînés du Village" :

FAVRE-VICTOIRE Odile, DUBOULOZ Hubert, LERBOULET Michel, PETITJEAN Franck, PERILLAT Gérard, PERRET-JEANNERET Philippe.
(Membres hors Conseil : CORNIER André, INGLIN Renée, COTE Bernadette, LUGRIN Christiane).

S.I.V.O.M du Haut-Chablais :

MOUCHE Gérard, PERILLAT Gérard, PERRET-JEANNERET Philippe.

Urbanisme :

MOUCHE Gérard, LERBOULET Michel, PERRET-JEANNERET Philippe, DEAGE Joseph, JACQUET Philippe.

S.I.V.O.M. "Armoy-Le Lyaud" :

Titulaires : ROQUIER Marie-Paule, MOUCHE Gérard, MEYNET Jean-Yves, JACQUET Philippe.
Suppléants : DEAGE Joseph, PERRET-JEANNERET Philippe.

Syndicat d'Electricité - Eclairage public :

MOUCHE Gérard, BEL André, DEAGE Joseph, DETRAZ Jean-Claude.

Impôts-Cadastre :

Titulaires : LERBOULET Michel, BEL André, MEYNET Jean-Yves, PERRIÈRE Jean, JACQUEMOT Pascale, FROSSARD Gilbert (Armoy).
Suppléants : PERRET-JEANNERET Philippe, MOUCHE Gérard, BONDAZ Philippe, NEPLAZ Guy, FILLON Rémy, DUBOULOZ Jean (Armoy).

Bâtiments communaux :

DEAGE Joseph, PETITJEAN Franck, MOUCHE Gérard, BEL André, PERRET-JEANNERET Philippe.

Voirie - Eau - Egoûts :

MOUCHE Gérard, DETRAZ Jean-Claude, PERILLAT Gérard, DEAGE Joseph.

Sports - Loisirs - Jeunes :

DUBOULOZ Hubert, PERILLAT Gérard, JACQUET Philippe, BONDAZ Philippe, MEYNET Jean-Yves, PETITJEAN Franck.

Scolaire :

JACQUET Philippe, DEAGE Joseph, PERILLAT Gérard, FILLON Nadine.

Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains (S.I.D.I.S.S.T.) :

Membres titulaires : ROQUIER Marie-Paule, DUBOULOZ Hubert
Membres suppléants : BONDAZ Philippe, PERRET-JEANNERET Philippe.

Forêt communale - Environnement :

DETRAZ Jean-Claude, DEAGE Joseph, LERBOULET Michel, FILLON Nadine, PERILLAT Gérard, BONDAZ Philippe.

Information :

LERBOULET Michel, MEYNET Jean-Yves, FAVRE-VICTOIRE Odile, BEL André.
(Membre hors Conseil pour le Bulletin communal : CHASTEL François, ROQUIER Claude).

Syndicat du Comté d'Allinges :

PERRET-JEANNERET Philippe.

Comptes rendus

Réunion du Conseil municipal du lundi 3 juillet 1995

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal a formé 15 commissions chargées de l'étude des affaires et de la préparation des dossiers qui devront être soumis au Conseil municipal. La liste de ces commissions, avec les membres désignés, sera affichée à la Mairie.

Des personnalités extérieures au Conseil Municipal pourront être associées à certaines de ces commissions.

URBANISME

Le Conseil municipal envisage l'élaboration d'un M.A.R.N.U. pour faire face aux difficultés rencontrées dans la gestion de l'urbanisme. Parallèlement, l'étude du Plan d'Occupation des Sols sera reprise.

Demandes de Certificats d'urbanisme :

- Lieudit "Les Jossières", section AC n° 265, 266, 267, 268. M. Deville Joseph. Avis favorable
- Lieudit "La Combe", section AI n° 184, 186. Mme Atzeni Christiane. Avis défavorable en attendant la mise en place du MARNU.
- Lieudit "La Combe", section AI n° 179, 180. M. Fillon Robert. Avis favorable avec obligation de céder gratuitement à la commune la surface nécessaire à l'élargissement du chemin d'accès, au droit des deux parcelles.

Demandes de Permis de construire :

- Lieudit "Le Lyaud", section AB n° 569, 408p. M. Dubois Stéphane. Avis favorable sous réserve de revoir l'implantation de la charretterie par rapport à la limite de propriété.
- Lieudit "Les Jossières", section AC. M. Mokhnache. L'étude de la demande ne peut être envisagée tant que la viabilité, prescrite par la réglementation d'urbanisme en matière de lotissements, n'aura pas été réalisée.

FÊTE DE L'ÉTÉ

Comme chaque année, la commune participera à la fête de l'été du 30 juillet par son traditionnel feu d'artifice.

PROMENADE DES AÎNÉS DU VILLAGE

En raison de la mise en place de la nouvelle municipalité, la promenade annuelle des aînés du village sera reportée après les vacances d'été.

Prochaine réunion : lundi 4 septembre 1995 à 20 h 15.

Réunion du Conseil municipal du 7 août 1995

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 août 1995 à 20 h 15. Était absente : Mme Favre-Victoire Odile (excusée).

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

- Lieudit "Vua de la Motte", parcelles section B n° 399-400-401. M. Favre René. Toute demande de permis de construire sur le terrain considéré devra être précédée d'un raccordement au réseau communal d'égouts.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Lieudit "Les Scieries", parcelle section AI n° 177, "La Combe", parcelle section AI n° 178. M. Dubouloz Jean-François : rénovation d'une construction

ancienne. Le chemin d'accès devra être porté à 5 m au droit de la parcelle.

- Lieudit "La Perrière Est", parcelle section AI n° 359. M. Pommier Jacques : construction sur partie de la parcelle indiquée. Cette partie de parcelle devra être identifiée au niveau du plan cadastral (par document d'arpentage) avant toute délivrance de permis de construire.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

- Lieudit "Les Devants", parcelle section AD n° 39. M. Cornier André : construction d'un abri de bois. Avis favorable.
- Lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 197-583. M. Flory Joseph : transformation de la fenêtre en sous-sol en porte d'accès au jardin. Avis favorable.

URBANISME

Pour être traité par le Conseil municipal, dans les meilleurs délais, un dossier de demande :

- de certificat d'urbanisme,
 - de permis de construire,
 - ou de déclaration de travaux,
- devra être déposé en Mairie, au plus tard le jeudi matin précédant la réunion du Conseil, faute de quoi le traitement de ce dossier ne pourra avoir lieu qu'à l'occasion de la réunion suivante du Conseil municipal.

CAPTAGE DES CHAMBRETTES

Le Maire informe le Conseil que la Commission communale constituée suite à l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation du captage des Chambrettes s'est réunie, en Mairie, le 24 juillet à 9 h 30. Après l'ouverture des plis, l'offre de l'entreprise Bel et Morand a été retenue par la commission pour un montant de 340.089,97 TTC (après un rabais de 10% sur le prix initial). Le Conseil municipal entérine la décision de la commission et autorise le maire aux fins de signer les marchés à intervenir.

ASSAINISSEMENT

Projet d'assainissement au hameau de Trossy

Le Maire expose :

- que la Sarl Home Evolution a déposé en son temps une demande de permis pour l'édification d'une habitation collective sur une parcelle de terrain située au lieudit "La Perrière Ouest", cadastrée section AI n° 387-391 ;
- que lors de sa réunion, en date du 7 novembre 1994, le Conseil municipal, alors en place, a décidé que ce permis ne pourrait être accordé qu'après raccordement au réseau d'égout de la parcelle considérée ;
- que la société demanderesse a acceptée cette décision et s'est engagée à réaliser ce raccordement en précisant que la canalisation nécessaire serait mise en place par ses soins, à ses frais, mais pour son seul usage ;
- que la canalisation projetée, compte tenu notamment de son diamètre, ne permettrait pas le raccordement, sur ce réseau, des propriétés situées en amont, même avec l'accord du prometteur ;
- qu'il est apparu qu'une solution devrait être recherchée pour qu'un tel raccordement puisse avoir lieu, ceci dans un intérêt général.

Un accord de principe a été retenu par le Conseil municipal. La commission "Voirie-Eau-Egoûts" se réunira très prochainement pour procéder à toutes études nécessaires.

Prochaine réunion : lundi 4 septembre 1995 à 20 h 15.

Réunion du Conseil municipal du lundi 4 septembre 1995

ELECTIONS SÉNATORIALES

Le Conseil municipal s'est réuni à 10 heures pour élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants appelés à participer à l'élection de trois sénateurs le dimanche 24 septembre 1995 au Palais de Justice à Annecy.

Délégués titulaires élus : Roguier Marie-Paule, Mouche Gérard, Perret-Jeanneret Philippe.

Délégués suppléants : Jacquet Philippe, Lereboullet Michel, Favre-Victoire Odile.

URBANISME

Demandes de Certificats d'urbanisme :

- Lieudit "Les Jossières", section AC n° 283, 277, 278. Coral Monique. Avis favorable.
- Lieudit "Le Couatton", section C n° 891, 892, 900. S.A.R.L. T.I.T. Avis défavorable. Mêmes prescriptions que C.U. négatif du 21/07/95.

Demandes de Permis de construire :

- Lieudit "Le Lyaud", section AB n° 196. Liberioux Marc. Avis favorable.
- Lieudit "Le Lyaud", section AB n° 522, 523. Louzani Isabelle. Avis favorable.

Déclaration de travaux :

- Lieudit "Le Lyaud", section AB n° 380, 744. Périllat Gérard. Avis favorable.
- Lieudit "Le Lyaud", section AB n° 701, 699, 471, 472. Grillet-Herbinière André. Avis favorable.
- Lieudit "Le Lyaud", section AB n° 177, 178. Giraud Michel. Avis favorable.
- Lieudit "Le Crêt à Favre", section AD n° 95, 96. Fauger Christian. Avis favorable.

TARIFICATION DE L'EAU

Le Conseil municipal fixe le prix du m³ d'eau à 5,20 F (H.T.).

GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil municipal renouvelle son accord de principe sur la construction d'un groupe scolaire intercommunal.

Une première réflexion a été menée sur la réalisation de ce projet, mais aucune décision n'a encore été prise. Une concertation avec la commune d'Armoys sera nécessaire.

CONTRAT EMPLOI-SOLIDARITÉ

Renouvellement, pour 9 mois, du Contrat Emploi-Solidarité pour M. Bondaz Alain, recruté pour divers travaux d'entretien.

Prochaine réunion : lundi 2 octobre 1995 à 20 h 15.

Réunion du Conseil municipal du lundi 2 octobre 1995

URBANISME

Demandes de Certificats d'Urbanisme :

- Lieudit "Les Rierets", section AE n° 608, 611. Vailly Jean. Avis favorable.
- Lieudit "Les Grangettes", section C n° 295. Guerin Monique. Avis défavorable en attente de l'élaboration du P.O.S.

Demandes de Permis de construire modificatif :

- Lieudit "La Perrière Est", section AI n° 406. Pommier Jacques. Avis favorable.
- Lieudit "La Perrière Ouest", section AI n° 387, 391. SARL Home Evolution. Avis favorable.

Demandes de Permis de construire :

- Lieudit "Chef-lieu", section AB n° 51. Viglino Rosine. Construction d'un garage. Avis favorable.

Déclaration de travaux :

- Lieudit "Chef-lieu", section AB n° 297. Vesin Jérôme. Abri de jardin. Pose d'une porte-fenêtre. Avis favorable.

Plans d'Occupation des Sols :

- Après avoir consulté plusieurs urbanistes, le Conseil municipal désigne M. Pierre Lazzarini pour l'élaboration du P.O.S. Le coût des prestations s'élèvera à la somme de 100.000,00 F.
- M; Jean Gaida, géomètre, est désigné pour réaliser les travaux préparatoires à la digitalisation du P.O.S., à l'établissement de fonds de plans et à la mise à jour du bâti. Le coût des prestations s'élèvera à la somme de 9.146,12 F.

ASSAINISSEMENT

- Le Conseil municipal décide de s'associer au schéma général d'assainissement projeté par le Syndicat du Pays de la Côte. Cette étude consiste à rechercher les meilleures solutions d'assainissement, sur les plans qualitatif et financier, pour chacune des communes adhérentes.
- Il est envisagé de s'associer à la commune de Thonon-les-Bains pour la réalisation d'un assainissement au hameau de Trossy. Une étude est en cours.

GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'acquisition, dans le cadre du SIVOM Armoys-Le Lyaud, des parcelles sises à Le Lyaud, section AB n° 652.23.24.25 et AI n° 170, 171, pour la construction d'un groupe scolaire intercommunal. Surface totale à acquérir : 8.313 m².

O.N.F.

Par délibération, le Conseil municipal se prononce contre le projet du ministère de l'Economie et des Finances tendant à l'instauration d'un impôt foncier à l'hectare sur les forêts communales et à l'augmentation des frais de garderie.

DÉCHARGE MUNICIPALE

La commission "Forêt Communale & Environnement" est chargée d'étudier et de proposer des solutions pour l'aménagement de la décharge municipale.

DIVERS

M. Philippe Perret-Jeanneret est désigné comme interlocuteur de la Prévention Routière.

La commission "Forêt Communale & Environnement" s'est réunie sur la Colline du Cez pour en prévoir le nettoyage qui sera effectué, durant les prochains mois, par les employés du SIVOM Armoys-Le Lyaud.

Nous rappelons que tous les branchements aux réseaux communaux (eau, égouts), doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie. Tous les travaux nécessitant un creusage sur les voies communales (branchements EDF, PTT...) sont également soumis à autorisation municipale.

Prochaine réunion : lundi 6 novembre 1995 à 20 h 15.

Réunion du Conseil municipal du lundi 6 novembre 1995

URBANISME

Demande de Certificat d'urbanisme :

- "Les Devants", section AD n° 41. Schaad-Vulliez Claudine. Avis défavorable. Manque d'équipements à proximité.

Demande d'autorisation de lotissement :

- "Les Jossières", section AC n° 3, 4, 5, 6 et 175, 176, 177p. SARL SLAVIM. Avis défavorable. Le Conseil municipal souhaite un complément d'information concernant le système d'assainissement, et demande l'intervention d'un architecte-conseil pour revoir l'aménagement du lotissement. M. Pierre Lazzarini, chargé de l'étude du P.O.S., sera également consulté.

Demandes de permis de construire :

- "Chef-lieu", section AB n° 297. Vesin Jérôme. Transformation d'un garage en atelier. Avis favorable.
- "La Combe", section AI n° 427. Midali Robert. Construction neuve. Avis favorable. Une cession de terrain sera nécessaire pour l'élargissement du chemin communal.
- "La Perrière Ouest", section AI n° 391. SARL Home Evolution. Construction d'un immeuble 4 logements. Avis défavorable dans l'attente de l'élaboration du P.O.S. qui prescrira un Coefficient d'Occupation du Sol.
- "Chef-lieu", section AB n° 9. Néplaz Sandrine. Avis favorable.

Demande de Permis de construire modificatif :

- "Chef-lieu", section AB n° 569, 408p. Dubois Stéphane. Création d'une cave. Avis favorable.

Déclarations de travaux :

- "Les Jossières", section AC n° 236. Lasorca Felice. Construction d'un auvent. Avis favorable.
- "Le Recrédo", section AC n° 976, 977. Colloud Jean-François. Construction d'une piscine. Avis favorable. La vidange devra se faire dans le réseau communal d'égoût, et la piscine devra être remplie avant le mois de mai de chaque année.
- "Chef-lieu", section AB n° 236, 756. Néplaz Roland. Construction d'un abri voiture. Avis favorable.

DIVERS

Le Conseil municipal :

- Décide de confier à l'Association "Pays du Léman", la visite et le classement des meubles touristiques pour la somme de 30 F par meuble.
- Décide d'allouer à M. Breuil, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil qui s'élève, pour 1995, à la somme de 2.222,00 F.
- Suite à la proposition de M. Jean Denais, Conseiller Général, se prononce en faveur du redécoupage du Canton de Thonon-les-Bains.
- Donne son accord à E.D.F. pour une coupe de bois de 730 m² nécessaire à l'élargissement de la tranchée de déboisement créée à l'occasion de la construction de la ligne Allinges-Bioge, au lieu-dit "Combe Château", section AK n° 82. Une indemnité de 1.074 F sera versée à la commune.

Coupes de bois :

- Mme le Maire informe le Conseil municipal des résultats de la vente par appel d'offres du 9 octobre 1995 :
Lot 453 (581 m²) : Delale-Bois Prix H.T. 136.584 F
Lot 454 (629 m²) : Détraz J.-F. Prix H.T. 138.710 F

Décharge municipale :

Suite à une réunion de la commission "Forêt Communale & Environnement", il est prévu d'aménager le fond de la plateforme avec du remblai ; une digue sera réalisée sur la parcelle 520b et l'étang sera nettoyé ; dorénavant, la décharge s'étendra sur les parcelles 520a et b. Une haie est prévue le long de la route.

Réunion du Conseil d'école :

Les diverses demandes seront traitées dans le cadre du SIVOM Armoys-Le Lyaud.

Prochaine réunion : lundi 4 décembre 1995.

Réunion du Conseil municipal du lundi 4 décembre 1995

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'Urbanisme :

- André Olivier - "Les Perrières", section AC n° 347-348 : avis favorable.
- Néplaz Christiane - "Bois Varnaux", section AI n° 20 : avis favorable.
- Néplaz Christiane - "Les Cruets", section AE n° 416-414 : avis favorable.
- Fillon François - "Chef-lieu", section AB n° 800 : avis favorable.
- Mercier Lucien - "Les Chaumets", section B n° 163 : zone à vocation agricole, non constructible.
- Dubouloz Marie-Claude - "Chef-lieu", section AB n° 167-168 : avis favorable.
- Détry René - "Les Bois d'en Haut", section AE 314-316-318 : avis favorable.
- Détry René - "Vua de la Motte", section B n° 407-406-537 : avis favorable.
- Détry René - "Chef-lieu", section AB n° 40-41 : avis favorable.
- Barel Armand - "Chef-lieu", section AB n° 216 : manque d'équipements.
- Consorts Chapoullie - "Chef-lieu", section AB n° 455 : avis favorable.
- Deville Gisèle - "Les Trois Partieux", section C n° 367
- Boegeat Emile - "Les Trois Partieux", section C n° 366
- Jordan Louis - "Les Trois Partieux", section C n° 368
- D'Angelo Vincent - "Les Trois Partieux", section C n° 369
- Bulter Pascal et Davin-Henriet Ch. - "Les Trois Partieux", section C n° 366p, 367p, 368p, 369p
- Dandonneau Evelyne - "Les Trois Partieux", section C n° 366p, 367p, 368p, 369p

Une demande de renseignements complémentaires est en cours auprès des services d'EDF concernant le renforcement électrique d'alimentation du secteur.

Permis de construire :

- Néplaz Roland - "Chef-lieu", section AB n° 236-756. Abri de jardin : avis favorable.
- Déage Chantal : permis modificatif - "Chef-lieu", section AB n° 83. Modification d'un balcon : avis favorable.

Déclaration de travaux :

- Lassauzet Gilles - "Chef-lieu", section AB n° 387-389. Véranda : avis favorable.

Nota : les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

TRAVAUX

- Suite à la visite de M. Gounelle, Inspecteur d'Académie, en Mairie du Lyaud et en fonction des effectifs, une quatrième classe primaire devrait s'ouvrir à la rentrée 1996. La décision définitive sera prise en février 1996.
- Des barrières de sécurité vont être prochainement posées aux alentours de l'Eglise et de l'Ecole Primaire. L'entreprise Mudry a été retenue pour effectuer ces travaux.
- Les travaux d'amélioration des captages des Chambrettes, réalisés par l'entreprise Bel et Morand, sont en cours d'exécution.

IMPORTANT

Il est demandé à chacun de bien vouloir respecter les règles les plus élémentaires de stationnement aux abords de l'école, des commerces et dans tout le village en général, pour ne pas gêner la circulation. Des parkings ont été réalisés, merci de les utiliser.

NAISSANCE

Nous avons appris avec joie la naissance de Maxime, au foyer de M. et Mme Jean-Claude Néplaz, employé au SIVOM Armoy-Le Lyaud. Bienvenue au bébé et félicitations aux heureux parents.

**Canton de THONON
Octobre 1995**

LE LYAUD - Nombre d'inscrits : 642

1^{er} tour (8 octobre 1995) :	2^e tour (15 octobre 1995) :
Nombre de votants..... 263	Nombre de votants..... 239
Nombre de suffrages exprimés. 256	Nombre de suffrages exprimés. 232
Résultats :	Résultats :
- Jean Denais 94	- Jean Denais 129
- Bernard Néplaz 56	- Bernard Néplaz 103
- Gérard Duvaut 32	
- Maurice Guillon 29	
- Antoine Piovevan..... 23	
- Jean Place 22	

*Election
cantonale
partielle*

Taux de participation

	Le Lyaud	Canton de Thonon
1 ^{er} tour	40,96 %	32,04 %
2 ^e tour	37,22 %	31,02 %

Note d'information

SYNDICAT DU COMTÉ D'ALLINGES

Le 3 juin 1570, le Duc Emmanuel Philibert érigea la chatellenie d'Allinges en Comté. Allinges-la-ville devint le chef-lieu de ce comté qui comprenait 7 paroisses : Allinges, Anthy, Draillant, Margencel, Orcier, Perrignier, Armoy-Le Lyaud. Ces deux dernières ne formaient à l'époque qu'une seule paroisse qui fut divisée en deux communes par la suite.

Le maire d'Allinges est depuis le "président" de ce comté.

La forêt des Moises ou du Comté d'Allinges appartient par indivis aux huit communes suivant ordonnance de Charles Emmanuel, Duc de Savoie, rendue le 6 février 1582 et confirmée par le Sénat et la Chambre des Comptes de Savoie le 21 mars 1633.

La gestion en est confiée à l'O.N.F. qui procède aux travaux, martelage et vente des coupes de bois.

Les produits de cette forêt sont partagés également entre les différents membres du "syndicat", la part de chacun ne représentant qu'un septième de l'ensemble, et les communes de Le Lyaud et Armoy n'ayant droit qu'à une seule part.

La contenance initiale de la forêt était de 165 ha 83 a, mais à la suite d'un partage effectué en 1820 (suite à un procès qui a duré plus de cent ans - procès avec les "albergataires") qui a attribué à divers habitants de Lullin et Habère-Poche une superficie d'environ 86 ha constituant la partie supérieure du massif.

Un décret du 9 août 1873 et les levés effectués sur le terrain en 1896 par le Service des Aménagements des Forêts, a fait ressortir que la part de la forêt restant propriété du Comté est de 81 ha 98 a.

Actuellement suivant les relevés cadastraux de Draillant, il ressort que la forêt dispose d'une superficie de 85 ha 84 a 26 ca, et en outre le Comté possède sur Le Lyaud "Praquemont" 9 ha 5 a 40 ca de marais, dit "Le Marais du président".

Depuis cette période, la gestion de ce syndicat est une "institution sui generis", c'est à dire une survivance de ce droit sarde non réglementé dans la loi actuelle en matière d'intercommunalité, et pour laquelle nous sommes contraints de créer officiellement ce syndicat : la Préfecture essayant depuis nombre d'années à faire régulariser cette situation.

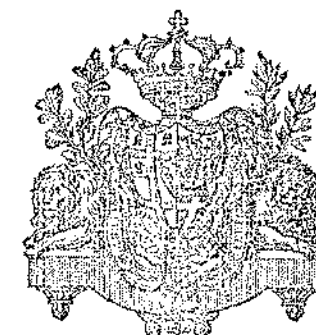
Actuellement Mlle Rolet prépare, en collaboration avec les services de l'O.N.F. un projet de statuts qui devront être étudiés et approuvés à moins que le document retrouvé et dont copie jointe, suffise à l'administration.

Les ressources sont essentiellement assurées par le produit des ventes de bois. Lorsque les charges courantes sont réglées (emprunt pour les routes forestières, gestion de la forêt, et autres frais généraux), les excédents sont partagés sous forme de subvention aux communes selon le critère indiqué ci-dessus.

**LE ROI DE SARDAIGNE,
DE CHYPRE ET DE JÉRUSALEM**

BILLET ROYAL
PAR LEQUEL
SA MAJESTÉ
APPROUVE UN RÉGLEMENT
POUR L'ADMINISTRATION DU COMTÉ D'ALLINGES,

En date du 9 Mars 1833.



ÉVIAN,
De l'Imprimerie de P. MÜSTER.

BIEN-AMÉ ET FIDÈLE. Il nous a été soumis le projet de règlement que vous avez rédigé pour l'administration, des propriétés du Comté d'Allinges, et l'ayant reconnu propre au but que vous vous êtes proposé tel que celui de détruire les abus que le temps a introduit au préjudice des communes y intéressées, nous avons cru convenable de l'approuver, et c'est pourquoi nous avons ordonné à notre premier Secrétaire d'Etat pour les affaires intérieures de le viser en notre nom, et de vous le transmettre pour son exécution, et sans plus, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde : Donné à Turin, le 9 mars 1833,

CHARLES ALBERT.

DE L'ESCARÈNE
AU VICE-INTENDANT
DU CHABLAIS.

RÈGLEMENT POUR LE COMTÉ D'ALLINGES

ART. 1^{er}.

L'ADMINISTRATION des biens et intérêts appartenant au Comté d'Allinges sera confiée à un Conseil composé des Syndics d'Allinges-Mesinges, Anthy, Armoy-Lyaud, Draillant, Margencel, Orcier et Perignier, sous la direction du Vice-Intendant de la Province du Chablais.

ART. 2.

Le Syndic d'Allinges sera considéré comme le premier membre de ce conseil, et en cas d'absence ou d'empêchement, il sera suppléé par le V^e Syndic de ladite commune.

ART. 3.

Les assemblées de ce conseil se tiendront à Allinges dans la chambre destinée aux réunions du Conseil dudit lieu.

Les titres et documents appartenants au Comté, seront déposés dans les archives de ladite commune, mais on en formera un inventaire séparé, dont copie sera déposée aux archives des autres communes.

ART. 4.

Le Secrétaire d'Allinges le sera en même temps du comté, mais pour icelui, il devra tenir des registres distincts.

ART. 5.

En cas d'absence ou d'empêchement des Syndics composant le Conseil, ils seront suppléés par les V^{es} Syndics respectifs.

ART. 6.

Dans le cas où l'on devrait traiter de quelque affaire d'importance, telles que ventes, emphytéose, ascensement de biens, projets d'amélioration, aliénations de coupes de bois, dessèchement de marais, procès à intenter et à soutenir, transactions et autres objets majeurs, on pourra, avec l'agrément du V^e Intendant, convoquer un Conseil double qui, outre les Syndics susdits, sera composé des V^{es} Syndics, et en l'absence de ceux-ci, des Conseillers les plus anciens.

ART. 7.

Les Secrétaires des Communes, composant le Comté ; interviendront aussi à ces réunions du Conseil double ; mais ils n'y auront que simple voix consultative.

ART. 8.

Les réunions tant du Conseil double, que du Conseil ordinaire, ne seront valables, qu'autant qu'il y interviendra les deux tiers des membres.

ART. 9.

Les délibérations du Conseil ne pourront être mises à exécution, qu'après avoir été approuvées par le V^e Intendant auquel elles devront être envoyées par copies, pour ses déterminations.

ART. 10.

Quant au mode d'administration, à l'ascensement des biens, à la vente des coupes de bois, aux aliénations, emphytéoses et autres, on devra suivre les lois et instructions qui régissent le système administratif des communes et celles qui pourraient émaner par la suite de l'autorité supérieure.

ART. 11.

Le Conseil double devra dans le mois de septembre de chaque année, procéder à la formation de son budget tant en recettes qu'en dépenses, pour être soumis à l'approbation supérieure.

ART. 12.

Le Secrétaire du Comté, au moyen des titres et du budget dûment approuvé, procédera dans les mois de janvier et février à la formation des rôles des revenus qui seront soumis à l'approbation du V^e Intendant après avoir été vérifiés par le Conseil et publiés dans les communes d'Allinges-Mesinges et Draillant sur lesquelles les biens sont situés.

ART. 13.

Le Percepteur du district de Thonon, sera chargé du recouvrement des rôles, après qu'ils auront été approuvés par le V^e Intendant, et il lui sera alloué la même remise que pour ses autres recettes sur les revenus communaux.

ART. 14.

Le Comté d'Allinges pouvant être considéré comme une commune annexée au district de Perception, le Percepteur devra à son égard, se conformer à toutes les règles, formalités, instructions et écritures établies pour les autres communes et ne faire aucun paiement que sur mandat régulier délivré par le Syndic d'Allinges, et visé par le V^e Intendant.

ART. 15.

L'année financière sera close le 31 mars pour le Comté comme pour les autres communes, et dans le mois d'avril suivant le Percepteur devra rendre son compte de la manière prescrite par les règlements en vigueur. Ces comptes seront aussi soumis à la formalité de l'insinuation à diligence du Secrétaire.

ART. 16.

Les résidus actifs qui résulteront desdits comptes, seront divisés également entre les communes, composant le Comté et portés dans la partie active de leurs budgets.

ART. 17.

S'il s'élève quelques contestations au sujet de l'administration des biens formant le patrimoine du Comté, la connaissance en appartiendra au V^e Intendant du Chablais, sauf pour les cas où l'on contesterait sur la propriété ou sur des servitudes qui devraient alors être portées devant l'autorité judiciaire.

TURIN, le 9 mars 1833.

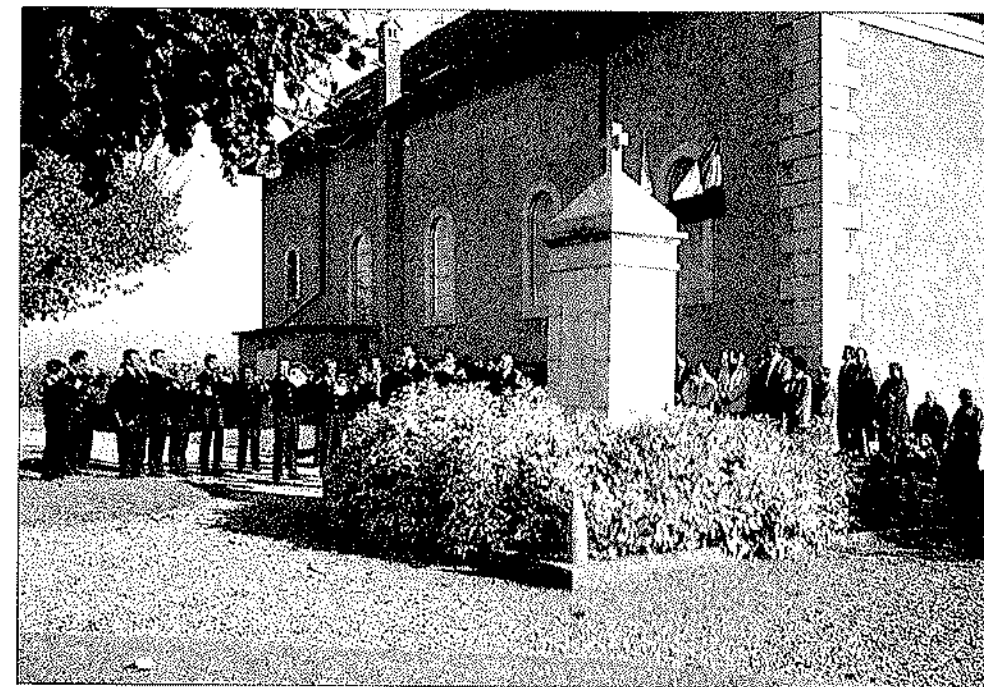
Vu d'ordre du Roi
DE L'ESCARENE.

Pour Extrait conforme à l'original déposé aux archives de la V^e Intendance du Chablais.

THONON, le 5 avril 1833

Le V^e Intendant
D'EMARESE

BATTERIE-FANFARE "L'ECHO DU HAUT-CHABLAIS"



Depuis plusieurs années, la Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" effectue, dans les beaux jours, ses répétitions en plein air, sur la place du village.

Cette année, elle innovera... en effet, le nouveau président, Petitjean Christophe, et les membres de la musique, ont décidé d'animer les différents quartiers de leur village lors de leurs répétitions du vendredi soir.

Ainsi, les habitants des quartiers seront avisés de leur venue par affichage public.

Alors, soyez tous à vos fenêtres pour les encourager.

Mais, auparavant, ils vous donnent rendez-vous le samedi 27 janvier à Lullin pour leur bal annuel.

Chaque personne désireuse de rejoindre nos rangs sera la bienvenue. Elle peut prendre contact avec la musique le vendredi soir à 20 h 30 à la salle de répétition.

Il faut noter que la Batterie-Fanfare est présente à toutes les manifestations communales.

Première Assemblée Générale de GOUTTES DE VIE

Après une première année de fonctionnement de l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles Armoy-Le Lyaud, l'heure est aux bilans.

Notre objectif principal était de reconstituer l'effectif des donateurs, nous le considérons largement atteint puisque ce contingent se trouve augmenté de 38 % ; les quatre campagnes de prélèvement ont vu 273 volontaires se présenter pour un don.

Les moyens mis en œuvre par l'équipe d'animation de Gouttes de Vie ont été les suivants :

- publicités diverses (presse écrite et parlée, affichage, sonorisation ambulante, autocollants),
- organisation des collations post-dons de meilleure qualité,
- accueil et information apportés aux donateurs.

Ces actions n'auraient pu se monter sans les aides reçues, d'une part de l'Etablissement de Transfusion Sanguine de Haute-Savoie, pour ce qui est de l'information ; d'autre part des municipalités pour ce qui concerne les subventions couvrant en grande partie le volet financier de nos opérations.

Pour l'exercice à venir, nous reconduisons les objectifs initiaux en mettant toutefois la "barre un peu plus haut" en organisant non pas quatre, mais cinq collectes dans l'année. Ce qui apporte une surcharge de travail pour l'équipe d'animation. Appel est fait à toute personne volontaire pour participer à l'organisation (quelques heures tous les deux mois...).

Pour tout contact : tél. 50 73 94 98.

Le Président :
Patrick Sanquer

**Boulangerie
Pâtisserie**



**Gabriel
NEPLAZ**

Le Lyaud - 74200 THONON - ☎ 50 73 91 03

ÉLECTRICITÉ générale

MOUCHE gérard

Le Lyaud - Tél. 50 73 91 11

Thonon - Tél. 50 71 45 12

Fax 50 73 95 61



HÔTEL-RESTAURANT**



Le Carlina

Ouvert toute l'année



ARMOY

Alt. 800 m

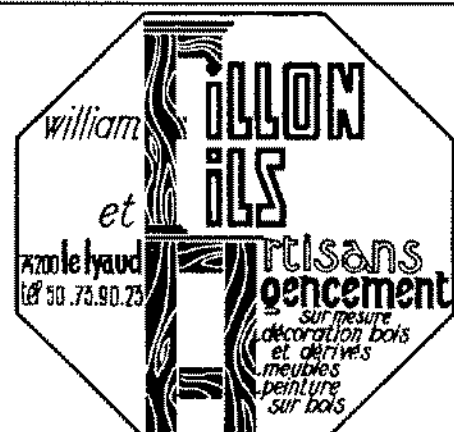
74200 THONON

Tél. 50 73 94 94

Fax 50 70 58 56

**LES CARRIÈRES
CHABLAISIENNES**

La Jossière
74200 LE LYAUD
Tél. 50 71 10 06



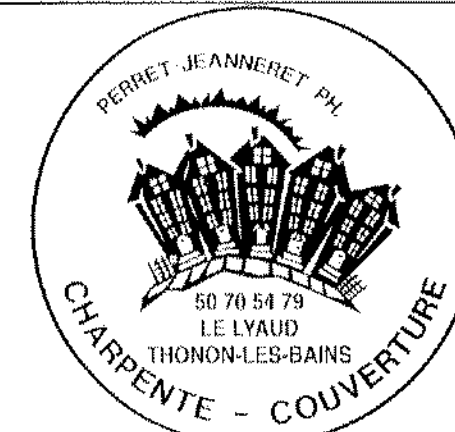
**DOMINIQUE
SERVAES**

Artisan Bijoutier

Route des Devans - Le Lyaud
74200 Thonon-les-Bains
Téléphone 50 73 95 79

**S.A.R.L.
EXCELSIOR BAR**

Place Henri-Bordeaux
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 50 70 20 62



**Lucien Petitjean
et Fils**

ENTREPRISE CARRELAGE
FAIENCES

MOULIN D'AMPHION - LE LYAUD
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 50 73 91 95

**JEAN
GRANDO**

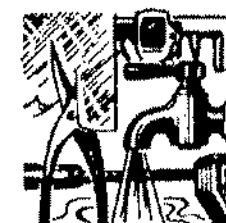
*Ménager-Cuisines
Arts de la Table*

1 et 6, rue des Granges - 74200 THONON-LES-BAINS

SARL

Les Enfants de Jean-Pierre FILLON

CHAUFFAGE
SANITAIRE
FERBLANTERIE



Rue du Quart-d'Avaux - 74200 LE LYAUD
Tél. 50 73 90 43 - Fax 50 73 97 60

**Artisan du paysage
Pascal Viollet**



Entretien • Création • Taille
Dallage • Elagage

Le Moulin d'Amphion
74200 LE LYAUD

Tél. 50 73 97 11

EXTINCT'OR® entreprise

EXTINCTEURS : vente, entretien toutes marques
DU PARTICULIER A L'INDUSTRIE

SIÈGE :
89, chemin de Morcy
74200 THONON
Tél. 50 70 42 82
Fax 50 70 41 01



A 15 km
des pistes de ski
A 5 km
du lac Léman

**HÔTEL
RESTAURANT**

**A L'ÉCHO
DES
MONTAGNES**

74200 ARMOY - Tél. 50 73 94 55

**Boucherie - Charenterie - Traiteur
Robert JACQUET Fils**

Bœuf limousin - Veau de lait - Volailles fermières
Plats cuisinés - Réceptions - Buffet - Lunch
Repas de société - Apéritifs, etc.

A VONGY
Place de l'Eglise
Tél. 50 71 34 00

A THONON
62, route d'Evian
Tél. 50 71 18 06
Fax 50 26 32 24



LES AÎNÉS DU VILLAGE



Promenade du 17 septembre 1995

Retardée par les Elections municipales, la promenade annuelle des Aînés s'est déroulée le 17 septembre 1995.

Tout le monde étant à l'heure, le départ se fit dans un magnifique car Frossard.

La halte casse-croûte se fit vers 9 h 30 et, avec café, jus de fruits et vin blanc, chacun put déguster les madeleines d'Etienne.

Arrivés à Annecy un peu en avance, certains purent visiter la vieille-ville ; les autres, moins en jambe, préférèrent flâner au bord du lac.

Vers 11 h 30, embarquement joyeux sur "La Libellule", qui nous fit faire, avec un excellent repas, un magnifique tour du lac.

Départ ensuite pour le Cimetière de Morette, puis le Plateau des Glières, où chacun devint plus grave en pensant aux camarades ou aux amis, tombés en ce Haut-Lieu.

Retour par la même route vertigineuse, avec les chansons traditionnelles, et chacun se retrouva au Lyaud, après une très belle journée.

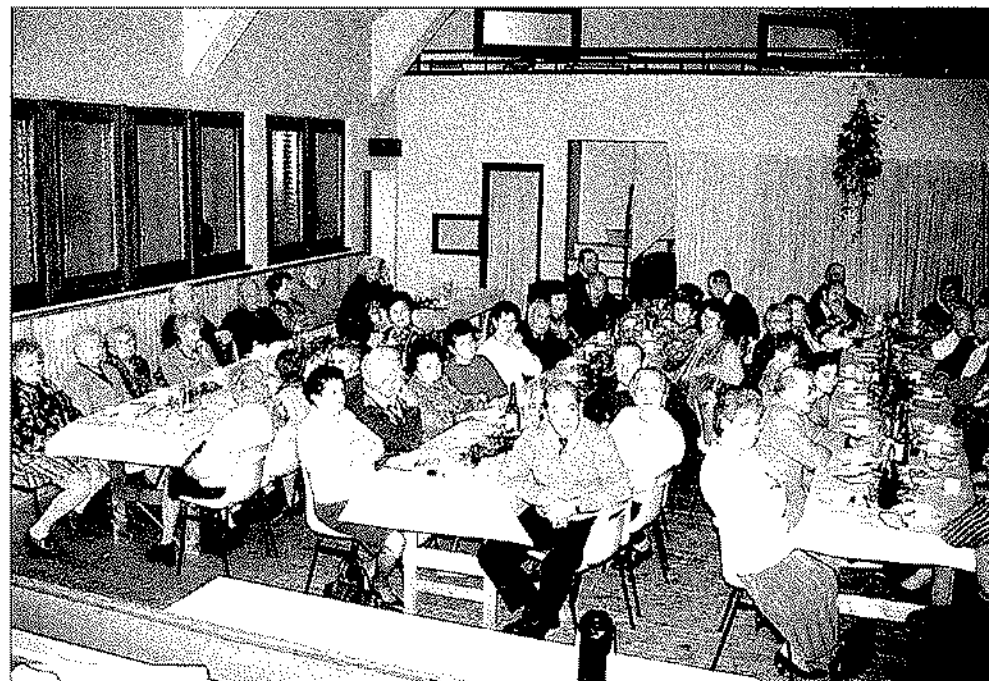
Ambiance de fête dans la Salle paroissiale pour le Repas de Noël des Aînés.

Le kir traditionnel est dégusté, accompagné par la prestation impeccable de la Fanfare, chacun admirant son fils ou ses petits-enfants, garçons et filles, jouant avec émulation.

Excellent repas parfaitement servi par les messieurs, les dames distribuant et veillant à la qualité des plats ; chacun s'empresse de satisfaire les Aînés.

L'après-midi s'est poursuivi par les histoires drôles de Gilbert Dubouloz, les chanteurs et le cœur de la chorale.

Certains sont partis en fin d'après-midi, d'autres sont restés pour danser.



Repas du 3 décembre 1995

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Début septembre, la Société de Chasse du Lyaud a organisé une Journée de nettoyage des bois et sentiers de la commune et, à l'issue de cette matinée bien remplie, un méchoui a été offert aux très rares volontaires.

Il va s'en dire que les chasseurs ne sont pas les seuls concernés par le respect et la propreté de la nature. Promeneurs, randonneurs, devraient être sensibles à ces actions. Et nous remercions les très rares volontaires venus se joindre à nous.

Il est inadmissible de trouver dans les bois des matelas, sommiers, carcasses de mobylettes, balançoires, chaises, etc., alors qu'une décharge existe sur la commune.

A l'attention des sportifs, il serait bien qu'ils apprennent à jeter leurs bouteilles de boisson énergétique dans leur propre poubelle.

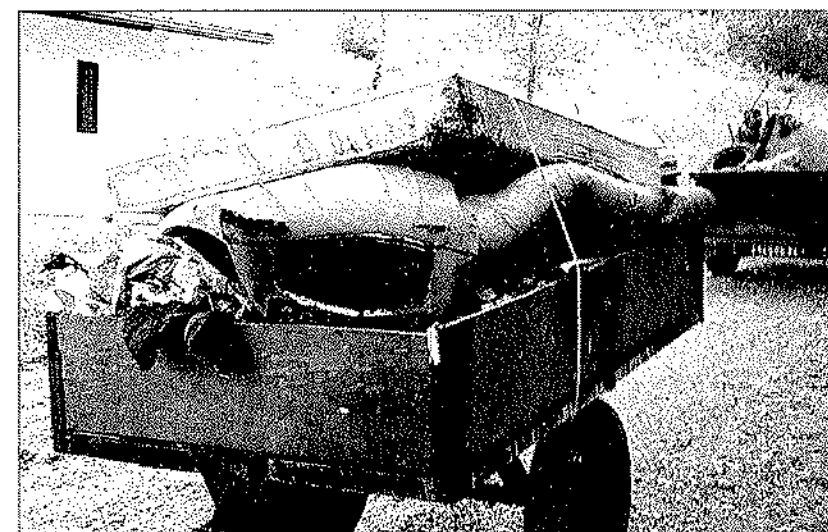
Quant aux personnes qui vont pique-niquer, elles devraient savoir que les sacs plastiques contenant bouteilles et autres résidus de repas ne sont pas toujours biodégradables.

Mais, beaucoup plus grave, il est tout de même inadmissible de trouver des seringues usagées, là où nos enfants peuvent se trouver.

En conclusion, nous dirons que malgré la mauvaise réputation des chasseurs auprès des mouvements écologistes et autres, nous pouvons dire que le respect de la nature commence par la propreté de celle-ci.

A nouveau, nous venons remercier les volontaires qui se sont joints à nous, en espérant que si l'année prochaine cette action est reconduite elle amènera un peu plus de gens qui se sentent concernés.

Alain Alphonse



Une partie des objets insolites ramassés

L'équipe de bénévoles après l'effort, au moment du réconfort



A.S. LE LYAUD-ARMOY

"La bonne réaction des footballeurs"

Il y a un an à cette période l'équipe première fleurissait avec l'accession en catégorie supérieure. Une deuxième partie de championnat désastreuse, une ambiance de même nature et en conclusion, une descente absurde en catégorie inférieure.

En ce début de nouvelle saison, après un vaste mouvement migratoire, l'équipe opère plus sereinement, dans un état d'esprit renouvelé, avec un recrutement de choix à chaque ligne.

Le retour de l'ambiance amena immédiatement les résultats, avec en prime, une place de leader en fin de première partie de championnat après 11 matchs sans défaite.

Bien sûr, cela demande confirmation, mais l'espoir est là, avec la pleine adaptation des nouveaux venus : Laurent Michoux dans les buts, Vincent Boucly en défense, meilleur joueur des matchs allés, Jean-Pierre Frossard au milieu de terrain et Laurent Morel-Chevillet en attaque.

L'équipe réserve peine dans sa poule après un début difficile, il est vrai qu'elle était composée en grande partie de l'ex-trois. Le retour des anciens stabilisa cette formation, ce qui permet d'espérer un meilleur classement pour

les matchs retours. Une place en milieu de tableau conviendrait mieux à sa valeur.

Revoilà le foot de l'A.S. Le Lyaud-Armoys remis sur une nouvelle voie, avec un comité renforcé par Yvette et Rémy Fillon ; en souhaitant en ce début d'année qu'il retrouve le niveau qu'il n'aurait jamais dû perdre et avec la satisfaction de savoir que le groupe "jeunes" animé par Daniel Favre-Victoire progresse constamment.



Entente des Jeunes Footballeurs

LE LYAUD-ARMOY-ORCIER

L'hiver est la période des vacances pour les jeunes de l'Entente et pour les bénévoles qui les encadrent. Mais le contact n'est pas perdu et l'Entente ne dort pas. La trêve nous a apporté d'excellentes nouvelles avec notamment les résultats obtenus par les équipes qui sont de plus en plus cotées sur les terrains locaux. De plus, une aide financière venue de Jeunesse et Sport nous permet de payer les travaux d'aménagement des terrains pour les enfants sur le plan sécurité, et, avec l'aide de 8 généreux sponsors, de changer complètement les tenues des équipes. En effet, c'est sous de nouvelles couleurs que nos jeunes reprendront le chemin des terrains fin février.

Nous profitons de la place qui nous est offerte dans ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous soutiennent, avec un merci particulier à M. Mazeaud, député de Haute-Savoie, et à Gérard Vindevogel pour leur intervention si efficace auprès du Ministre de tutelle pour l'obtention de cette subvention.

L'Entente, c'est aussi un effectif toujours grandissant (près de 90 jeunes cette saison), l'arrivée d'une

"petite classe" avec 6 enfants âgés de 5 ans, et des projets importants pour 1996 :

- tournoi de Pentecôte réunissant l'ensemble des catégories (des Poussins aux Minimes) pour lequel nous attendons des équipes de toute la région, de la Suisse voisine et peut-être de Marseille ;
- mise en place d'une équipe Cadets dès septembre 1996.

Pour mener à bien ces actions, nous avons besoin d'un sérieux coup de main. Vous les adultes, qui disposez d'un peu de temps libre, venez nous aider à encadrer les enfants, à épauler nos moniteurs. Vous les enfants, de 5 à 16 ans, venez rejoindre vos camarades sur les terrains pour taper dans le ballon, quel que soit votre niveau !

Les entraînements ont lieu le mercredi au stade Dubouloz au Lyaud :

- les Minimes à 14 h 30 ;
- les Débutants à 16 h ;
- les Poussins-Pupilles à 17 h 30.

Pour tout renseignement, contacter Daniel Favre-Victoire au 50 73 97 83

GYMNASTIQUE ENTRETIEN ADULTES



NOUVELLES DE L'ENTENTE ARMOY-LE LYAUD

Un peu de tristesse pour cette rentrée 1995/96 car deux de nos adhérentes, Christiane Auffredou et Jeanne Daimé, handicapées à la suite d'un accident survenu en août dernier, ne sont pas parmi nous. Nous leur souhaitons un complet rétablissement et attendons impatiemment leur retour dans la joyeuse équipe.

Christiane a récemment été honorée par le Comité Départemental de la Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (FFEPMM) pour ses vingt ans d'adhésion (seulement 12 personnes dans ce cas dans le département).

L'Entente Armoys-Le Lyaud, en la personne de sa présidente, a été médaillée en tant que pionnière en Haute-Savoie avec trois autres associations (actuellement 32 clubs affiliés).

RAPPEL

Deux séances par semaine - salle paroissiale du Lyaud.

- Lundi : 8 h 30 / 9 h 30.
- Jeudi : 20 h / 21 h.

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Bonne année sportive à tous...

Cross USEP (Ecole Primaire)

1^{re} course : course de secteur dans les Bois de Ville

2^e course : course de circonscription

• CP Filles	JACQUET Deborah	1 ^{re} et 1 ^{re}
	MARCLAY Céline	3 ^e et 4 ^e
• CP Garçons	FROSSARD Thibault	2 ^e et 3 ^e
	MOREL-CHEVILLET Yannick	8 ^e et 9 ^e
• CE2 Garçons	BRULPORT Antoine	3 ^e et 10 ^e
• CM1 Garçons	ROUSSON Arnaud	6 ^e et 2 ^e
	DECROUX Geoffrey	2 ^e et 6 ^e
• CM2 Filles	CATRIX Sabrina	6 ^e
• CM2 Garçons	LACROIX Yohann	1 ^{re} et 1 ^{re}
	BRON Romain	10 ^e
	DEBRIEL Johann	3 ^e

Recontre Départementale à Sallanches

• CE2 Garçons	BRULPORT Antoine	61 ^e sur 103
• CM1 Garçons	ROUSSON Arnaud	52 ^e sur 94
• CM2 Garçons	LACROIX Yohann	16 ^e sur 93

CROSS DES JEUNES

135 enfants ont répondu présents à la 6^e édition du cross que j'organisais. De 6 à 15 ans, ils ont participé aux différentes courses prévues dans le village. Toutes les conditions étaient réunies pour que cet après-midi se déroule agréablement.

La présence de nombreux clubs rehaussait l'impact de la course, à savoir : l'A.S. Le Lyaud-Armoy, le Ski-Club de Lullin, l'A.C. Evian, le Vélo-Club d'Evian, la Foulée Douvainoise et la Foulée Annemassienne, entre autres.

Chaque concurrent recevant la ligne d'arrivée recevait un tee-shirt au nom des sponsors : Crédit Agricole, les Carrières Chablaisienne, la Scierie Tournier d'Orcier ainsi que l'entreprise Giletto d'Amphion.

Et c'est en présence de Madame le Maire du Lyaud et de Michel Guillaume, adjoint aux sports de Thonon, que les récompenses étaient distribuées.

Face à ce nouveau succès, la 7^e aura lieu. Quel plaisir de voir courir tous ces gamins !

Merci à tous.

P. Jacquet

Résultats des enfants de la commune arrivés dans les cinq premiers de leur catégorie

FILLES	GARÇONS
• <i>Biberons</i> (1988/89) 1 ^{er} Bel Pauline	• <i>Microbes</i> (1986/87) 1 ^{er} Rousson Arnaud
2 ^e Demangeat Isabelle	2 ^e Decroux Geoffrey
3 ^e Neplaz Marlène	• <i>Poussins</i> (1984/85) 1 ^{er} Lacroix Yohan
• <i>Microbes</i> (1986/87) 3 ^e Iacazzi Laetitia	4 ^e Déage Vincent
• <i>Poussins</i> (1984/85) 5 ^e Demangeat Marie	• <i>Benjamins</i> (1982/83) 3 ^e Charles-Mangeon Fabien
• <i>Minimes</i> (1980/81) 1 ^{er} Jacquet Dorothée	• <i>Minimes</i> (1980/81) 4 ^e Faguer Bastien

FOYER RURAL CULTUREL

Le foyer a tenu son assemblée générale le 10 octobre 1995.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

- Président : Philippe Marclay, Armoy.
- Vice-présidente : Thérèse Ceitour-Baron, Armoy.
- Trésorière : Joëlle Semin, Armoy.
- Trésorière-adjointe : Laurence Bonzi, Le Lyaud.
- Secrétaire : Sylvie Giovannelli, Armoy.
- Secrétaire-adjointe : Odile Favre-Victoire, Le Lyaud.

LES ACTIVITÉS

Couture :

14 personnes ont fréquenté ce cours animé par Josiane Hyacinthe.

Peinture sur soie :

Il y a encore quelques places à prendre, le cours a lieu le lundi de 14 h 15 à 15 h 15. Il est animé par Marie-Claude Millet.

Art floral :

C'est un cours qui connaît un grand succès, 90 personnes ont suivi "cette fonction" animée par Thérèse Cochard (même que certains soirs, la vice-présidente est saturée de coups de téléphone pour les inscriptions !).

Ateliers du mercredi :

En septembre 1995, 28 enfants d'Armoy et du Lyaud sont venus s'inscrire à cet atelier bricolage. Le groupe se divise en deux ; les plus grands confectionnent des objets en rotin, diri-

gés par Claude Rouiller, les plus petits ont eux un travail de bricolage prévu à chaque rencontre (pots à crayons, marionnettes en laine, etc.). Ils sont encadrés par Joëlle Semin, ou par Joëlle Corsano pour le travail de la pâte à sel. Bernadette Chevallet et Thérèse Cochard encadrent également les enfants lors des activités.

Bravo à toutes, c'est un travail sérieux qui demande disponibilité et patience.

Théâtre :

35 personnes participent à cette activité. 13 adultes et 12 adolescents encadrés par Colette Heldenstein. 10 enfants sont eux sous la houlette de Jocelyne Marclay.

Le théâtre a donné différentes soirées au cours de l'année et fait partie désormais de "Théâtre du Chablais" et de la semaine théâtrale de Sciez.

Un stage théâtre est prévu courant janvier avec l'auteur Pierre Debauche.

Fonctionnement :

Les recettes proviennent de nos cotisations, d'une subvention de la Mairie d'Armoy, et d'une subvention du Conseil Général.

Nous envisageons d'adhérer à la Fédération Française des Œuvres Laïques (F.O.L.) afin de bénéficier de leurs conseils et prêts de matériel.

Le 9 décembre, a eu lieu une exposition de travaux manuels réalisés dans nos différentes activités.

CALENDRIER DES FÊTES 1996

Date	Organisateur	Activité	Lieu
04.02	Conseil municipal	Vogue	Le Lyaud
02.03	Société Communale de Chasse	Repas	Armoy
17.03	Conseil des Parents d'Elèves	Thé dansant	Armoy
20.04	Batterie-Fanfare	Repas	Le Lyaud
11.05	Coopérative scolaire	Repas	Armoy
25			
26.05	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier	Tournoi poussins, pupilles et minimes	Orcier
27			
30.06	Comité des Fêtes d'Armoy	Fête au village	Armoy
07.07	Evian-Vélo, Conseils municip. Le Lyaud-Armoy	Course cycliste minimes et cadets	Le Lyaud
13.07	Conseil municipal	Bal	Le Lyaud
14.07	Comité des Fêtes d'Armoy	Feu d'artifice	Armoy
27.07	Paroisse Le Lyaud-Armoy et Radio Cristal	Fête de l'été	Le Lyaud
28			
12.10	Philippe Jacquet	Ronde des Jeunes (course pédestre)	Le Lyaud
13.10	Paroisse Le Lyaud-Armoy	Repas	Armoy
10.11	Conseil municipal	Course des Hermones	Le Lyaud
30.11	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Armoy

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un enrichissement du patrimoine de la commune, un lieu culturel, un lieu d'information, un lieu de documentation, un lieu de rencontre, un service public.

UN PEU D'HISTOIRE

Depuis le 12 février 1994, la bibliothèque est installée dans un local complètement rénové situé derrière la mairie d'Armoy. Auparavant, et ce pendant dix ans, la "bibliothèque" n'était qu'un dépôt de livres dans un placard !

LES LECTEURS

Le nombre d'inscrits est passé de 40 à 130 depuis cette ouverture (1/3 des lecteurs sont du Lyaud et le reste d'Armoy). Une catégorie d'âge est presque absente, ce sont les adolescents que nous aimerions voir plus nombreux. Dès 1996, nous ferons un effort pour cette catégorie de lecteurs, effort portant sur les romans et les séries spécialement écrites pour eux.

LES LIVRES

La bibliothèque fonctionne avec 1.800 ouvrages dont les deux tiers correspondent à des dons. Ces livres sont répartis comme suit :

- ouvrages enfants : 512 romans (1^{er} lecture, album...), 62 documentaires, 95 bandes dessinées ;
- ouvrages adultes : 916 romans (policiers, anticipation...), 158 documentaires, 12 bandes dessinées.

Nous recevons également des mensuels pour les enfants (wakou, wapiti, mikado, diabolo...).

STATISTIQUES

De mai 1994 à mai 1995, 4.075 livres ont été prêtés dont 360 pour les scolaires, qui bénéficient gratuitement des ouvrages, tout au long de l'année.

ANIMATION

L'accueil des élèves se fait régulièrement sur notre invitation et à l'initiative des instituteurs.

La distance entre la bibliothèque et l'école primaire demeure cependant un problème ; nous nous efforçons de temps à autre de transporter les volumes dans les classes afin d'éviter une perte de temps aux enseignants.

La maternelle a bénéficié de différentes animations : lecture de contes, découpage de magazines, etc.

Nous avons également bénéficié, grâce à Léman Animation Coopération, de cinq expositions sur les thèmes suivants : "Les dinosaures" en janvier, "l'eau, source de vie" en mars, "la feuille et l'arbre" en septembre (cette exposition avait été complétée par la participation de l'Office National des Forêts), et enfin "du blé et du pain" présentée par les écoles.

FORMATION

Valérie Chatelain, Laurence Bonzi, animatrices bénévoles, ont participé au stage "olive" durant 12 jours.

La bibliothèque d'Armoy est citée en exemple par les maîtres de stage pour son travail, son dynamisme et surtout grâce à l'effort financier consenti par la commune.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Dix bénévoles travaillent au bon fonctionnement de la bibliothèque. L'équipe consacre 400 heures de travail par année en permanences, achat de livres, couverture, cotation, inventaire, et en création de fiches de prêts, de fiches titres, de fiches d'auteurs.

FONCTIONNEMENT

Rappelons les horaires d'ouverture : le lundi de 17 h à 19 h, le mercredi de 14 h à 16 h (sauf en juillet et août), le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

Rappelons également les tarifs : familles : 80 F - Adultes : 50 F. Enfants moins de 16 ans : 30 F. Par année... bien sûr !

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Réunie en Assemblée Générale le 26 septembre 1995, Philippe Jacquet, président de l'Association des Parents d'Elèves, n'a pu que se désoler du peu d'intérêt manifesté par les parents pour la seule réunion de l'année ! 29 familles seulement étaient présentes !

Mais l'heure n'est pas au découragement et les 13 membres du comité savent qu'ils travaillent pour les

émerveillement faisait plaisir à voir. L'arrivée du Père Noël en fin de représentation fut la touche finale d'un après-midi riche en magie, en drôlerie et en rêve.

De nombreuses personnes regrettant son absence en 1995 en avaient fait le reproche au comité. Il est de retour en 1996 après une année de "relâche" ! Vous serez certainement nombreux sur la piste de danse de la salle communale d'Armoiy pour le Thé Dansant fixé au 17 mars 1996. Qu'on se le dise !

La fête de fin d'année sera reconduite fin juin 1996. Le succès de l'édition 1995 a dépassé toutes les espérances du comité, et par là même les moyens ! Mais la bonne humeur était au rendez-vous, et chacun a tout de même pu manger à sa faim. Que chacun se rassure, en 1996 personne ne manquera de merguez !

Parents des élèves des classes de Bénédicte et d'Elisabeth, préparez combinaisons, gants, souliers ! Les sorties de ski à Hirmentaz auront lieu les 5/6/8/9/10/12 et 13 février (le matin).

La classe de M. Diologent prépare quant à elle un voyage en Dordogne, pour la visite de la grotte de Lascaux, du 21 au 24 mai 1996.

Il est tout de même important de rappeler que ces activités ne peuvent être réalisées qu'avec l'énergie et le dévouement de tous les membres du

comité. Il faut espérer que cet allant durera longtemps.

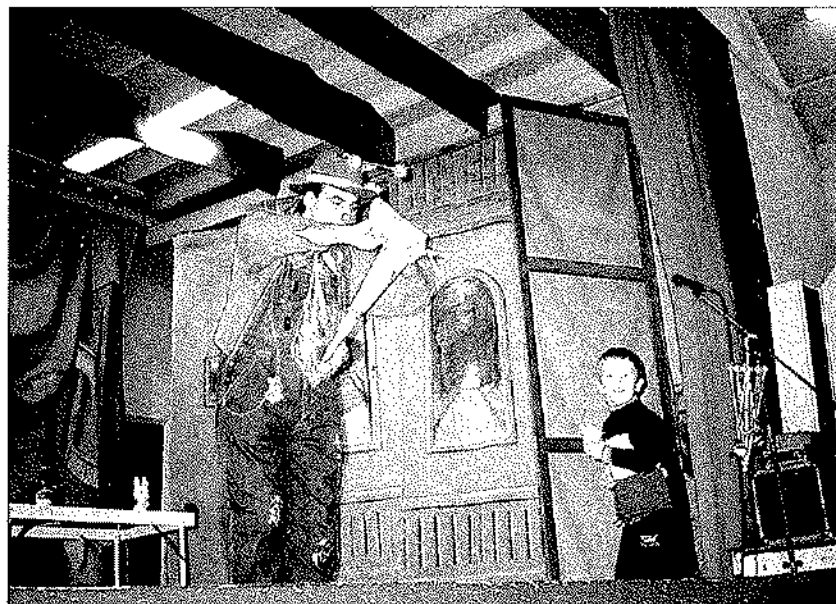
Le Comité

enfants et non pour les parents et, cette année encore, de nombreuses actions et manifestations sont inscrites au calendrier de l'association.

Ambiance chaleureuse et bon enfant, joueurs venus nombreux, attentifs et disciplinés, sandwichs, gâteaux, tartelettes (Gaby), rissoles (Dédette), tous les ingrédients étaient réunis pour que le Loto de ce 2 décembre 1995 soit une parfaite réussite. Un grand merci également à tous les généreux donateurs si souvent sollicités.

Les calendriers de l'An neuf sont arrivés : les membres du comité ont tous été chaleureusement accueillis dans les chaumières de nos villages du Lyaud et d'Armoiy ! Un geste qui prouve que pour les enfants, chacun sait répondre "présent".

Le 10 décembre 1995, le clown Karol a su agréablement divertir petits et grands. Devant une assistance nombreuse, amusée et parfois quelque peu excitée, ses tours de magie ont ravi nos chérubins. Beaucoup d'enfants n'avaient jamais assisté à un spectacle de clown et leur



BLOC-NOTES

Naissances

10 août 1995 : REQUET Coline Lucienne
 21 août : NAVILLIAT Mathilde Jocelyne Marcelle
 29 août : DETRAZ Killian Christian Marcel Régis
 16 novembre : NEPLAZ Maxime Jean-Pierre
 30 novembre : DIOLOGENT Louis Dorgé
 15 décembre : MATRINGE Jérémie
 24 décembre : PISSARD-GIBOLLET Florian Raymond Hector

Mariages

15 juillet 1995 : MARKOWSKI Dany Georges et LOPES DE ASCENSAO Angela Maria
 29 juillet : VERGORI Salvatore Crocifisso et BURGARD Céline
 2 septembre : MENOUD Fabrice Michel Marie et FAVRAT Sandrine
 23 septembre : DELL'ORTO Ludovic Antoine et BASTARD Elisabeth Marie
 30 septembre : DIOLOGENT Claude Antoine Julien Jean et GUILBERT Isabelle Héléne

Décès

5 juillet 1995 : LUCAS Marcelle Irma, veuve de DESCAMPS Philippe Jules Auguste
 11 décembre : FILLON Louise Valentine, veuve de Neplaz Marius François

INFORMATIONS DIVERSES

Secrétariat de la Marie

Le secrétariat est ouvert chaque semaine :
 - les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 9 h à 12 h,

- et : le lundi après-midi de 14 h à 17 h, le vendredi après-midi depuis 14 h jusqu'à 19 h 30, à l'exclusion des jours fériés.
 Tél. 50 73 90 51 - Fax 50 70 57 26.

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu le jeudi matin de chaque semaine. Cependant, ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi de la semaine considérée.

Décharge communale

La décharge communale est ouverte de 8 h 30 à 11 h les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.

Urgences

Pompiers : tél. 18 (à utiliser avec discernement).
 Gendarmerie : tél. 50 71 09 20.

Santé

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77.
 Cabinet médical à Le Lyaud : Dr MACHETTO Laurence, tél. 50 70 54 11.
 Infirmerie libérale à Le Lyaud : M^{me} POMMERY Nelly, tél. 50 73 90 40.
 ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : Association ADMR de la Vallée du Brevon : responsable "travail" pour la commune de Le Lyaud, s'occupant notamment de la constitution de dossiers : M^{me} JORDAN Bernadette, tél. 50 73 90 66.

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations

Association Sportive Le Lyaud-Armoiy Monsieur Bel Bernard Route des Cathelins Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Migliasso Michel Route des Devants	Conseil paroissial pour Les affaires économiques Monsieur Cornier André Route des Devants Tél. 50 73 95 08
Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian Route des Devants Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe Route des Champs-de-Beule Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Dunoyer Guy Armoiy "L'Ermitage" Tél. 50 26 42 97
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Petitjean Christophe 16, Résidence Coillonges Thonon - Tél. 50 70 14 07	Entente Armoiy-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette Route des Chambrettes Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" <ul style="list-style-type: none"> Madame Inglin Renée ch. des Derrys - 50 73 92 11 Madame Yvette Fillon, route des Cruets - Tél. 50 73 95 25
Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe Route des Champs-de-Beule Tél. 50 73 93 10	Gouttes de Vie Monsieur Sanquer Patrick Rue du Sanjhon Tél. 50 73 94 98	Entente Le Lyaud-Armoiy-Orcier Monsieur Favre-Victoire Daniel Route des Devants Tél. 50 73 97 83

Photo Souvenir

LES RECONNAISSEZ-VOUS ?



